

Procès -Verbal de synthèse des observations

*Enquête Publique
du 19 décembre 2022 au 19 janvier 2023*

AUTORISATION LOI SUR L'EAU

RCEA RN79

Mise à 2 X 2 voies du tronçon Clermain Sainte Cécile ((71)

Maître d'ouvrage : DREAL Bourgogne - Franche-Comté

René MARTIN Commissaire Enquêteur

Conformément à l'Article R.123-18 du Code de l'Environnement et Article 5 de l'arrêté n° DCL-BRENV-2022-332 de Monsieur le Préfet de Saône et Loire prescrivant l'enquête publique au titre de la loi sur l'eau relative à la mise à 2X2 voies du tronçon de la RN79 Clermain-Sainte Cécile, du PR 56+375 au PR 59+500 (71), et en ma qualité de Commissaire Enquêteur, j'ai notifié, remis en un exemplaire et commenté le 26 janvier 2023 à 10h00 dans les bureaux de Dijon de la DREAL Bourgogne - Franche-Comté, 21 Bd Voltaire 21000 Dijon, ce procès-verbal de synthèse des observations, à

M. Valentin WENDER

Chef de projets routiers

Service Transports-Mobilités / Département Maîtrise d'Ouvrage Routière

J'y ai joint les copies des interventions du Public pendant l'enquête

1. REMARQUES LIMINAIRES

Le Tribunal Administratif de Dijon, en date du 15 novembre 2022 a, par arrêté N°E22 000086 /21, nommé René MARTIN, Conseiller administratif des services universitaires retraité en qualité de Commissaire Enquêteur pour l'enquête publique d'autorisation au titre de la loi sur l'eau : mise à 2 x 2 voies de la RCEA-RN 79, tronçon Clermain -Sainte Cécile

L'enquête a été enregistrée par la Préfecture de Saône-et-Loire le 22 novembre 2022 , sous la référence : **DCL-BRENV 2022-332**

Les affichages et publicités préalables et réglementaires associées ont été réalisées conformément à la réglementation

Selon l'article 2 de cet arrêté, le Commissaire Enquêteur, a tenu 4 permanences en mairie de Sainte Cécile aux jours et horaires précisés, les dossiers complets et les registres d'enquête ont été mis à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, aux heures d'ouverture des mairies de La- Mazille et Sainte Cécile

Aucune visite, ni remarques n'ont été formulées sur le registre de Mazille. Le commissaire enquêteur a clôturé le registre à l'état « vierge »

Lors des permanences à Sainte Cécile, Le Commissaire Enquêteur a reçu les Maires de Mazille et de Sainte Cécile, ainsi qu'une vingtaine de personnes qui n'ont pas formulé de demandes sur le registre, mais sur des courriers ou écrits séparés et joints aux registres.

Lorsque les éléments constitutifs du dossier le permettaient, le Commissaire Enquêteur a donné, pendant les permanences, des réponses aux questions formulées.

Néanmoins, les requérants ont systématiquement demandé au Commissaire Enquêteur de prendre en compte leurs remarques, y compris celles qui se sont avérées être hors sujet « Loi sur l'eau», dans le but d'obtenir des réponses, des compléments d'information, des confirmations, voire des engagements de la maîtrise d'ouvrage pour que ce qui a été prévu soit réalisé et/ou que la réalité soit conforme . En conséquence, j'ai pris en compte et collationné les documents du public

Au cours de l'enquête et avant les dates de clôture, j'ai reçu soit en main propre, soit par dépôt à la Mairie, une dizaine de courriers.

A la fin de l'enquête le 19 janvier 2023 à 18 heures 30, j'ai clos les registres de Mazille et de Sainte Cécile, en y annexant les courriers mentionnés ci-dessus ainsi que les courriers « hors sujet loi sur l'eau ».

J'ai vérifié auprès des services de la préfecture de Saône-et-Loire l'absence de courriers ou de courriels autres que ceux qui m'ont déjà été envoyés, qui auraient pu lui être adressés en vertu de l'article 2 de l'arrêté d'ouverture d'Enquête Publique.

2. LISTE DES REMARQUES DU PUBLIC :

Compte tenu du nombre et de la diversité des remarques, et du fait que certaines couvraient plusieurs domaines de regroupements, j'ai reporté ci-dessous la liste complète des remarques reçues à la Mairie de Sainte Cécile afin d'obtenir pour chacune d'elles une réponse du Maître d'ouvrage.

M. Moulinier André, 27 chemin des Brosses Sainte Cécile :

Désirerait connaître les dimensions prévues pour l'achat de son terrain, en cas de demande du Maître d'ouvrage

Il voudrait avoir des éléments sur le déplacement et l'arrachage de sa clôture, ainsi que la remise en place des écoulements de sa maison

Il voudrait savoir de quelle façon son habitation pourra être isolée des nuisances créées en raison du chantier.



M. Bruno Christophe , 764 chemin des forêts à Sainte Cécile :

Regrette que la lecture du dossier soit complexe pour un non initié.

Il demande que, dans le cadre du chantier, les camions ne pompent pas l'eau de la Grosne, comme cela s'est déjà produit, notamment en période de sécheresse maximale.

Il se demande si la Grosne ne va pas devenir une rivière morte.

Il indique que les filets de protection posés tout au long de l'ouvrage n'ont aucune efficacité par rapport aux amphibiens et batraciens, car ils sont posés de façon discontinue et permettent aussi le passage des renards.

Il indique que le boviduc prévu n'est pas au bon endroit car il n'est pas au niveau des passages fréquents des animaux « sauvages ».

Il indique qu'un engagement a été pris lors de la réunion de janvier 2022 sur la pose d'un grillage le long de Sainte Cécile pour gérer les traversées d'animaux.

Restaurant l'ETAPE à Navour sur Grosne

Mme ALLARDET signale la perte de visibilité de son restaurant en raison du mur anti bruit. C'est pour elle, profondément dommageable

Elle demande que soit prise en compte l'installation d'un panneau visible depuis la RCEA pour indiquer son restaurant.

Mme PETIT Camille hameau des Bélouzards à Sainte Cécile

1°) sur les zones inondables au niveau des Belouzards :

Pour elle, l'atlas des zones inondables est trop ancien en raison des scénarios de changement climatique du GIEC.

Les modélisations de 1997 auraient pour conséquence de bloquer complètement le hameau vis à vis de Sainte Cécile.

Il est prévu une surface imperméabilisée de 3.6 ha, dont une bonne partie sur le secteur des Belouzards .

La restauration d'une zone humide de 3.06 ha bien en aval du secteur des Belouzards laisse craindre des inondations accrues en amont qui ne seront absorbé que faiblement par les bassins de rétention BR1 et BR3.

Elle regrette la phrase du dossier « l'incidence des nouvelles surfaces imperméabilisées reste faible au regard du contexte rural à faible enjeu. » L'agrandissement prévu de la station-service de Mazille aurait un impact important sur l'imperméabilisation des sols et donc des inondations. En définitive, elle souhaite que des modélisations prenant en compte les scénarios probabilistes 90% et 50% du GIEC soient testés ainsi qu'un scénario avec une augmentation de l'imperméabilisation sur l'impluvium BR1 afin de choisir des propositions adéquates pour ne pas nuire à des tiers en raison des inondations.

2°) sur la pollution de l'eau :

Elle demande une vigilance accrue sur la qualité et le respect des normes et de l'utilisation de l'assainissement de la station- service de Mazille.

3°) sur la pollution sonore :

Les quartiers des Belouzards, des Mouilles et le moulin de la Roche accumulent les nuisances sonores, entre l'agrandissement de la carrière et le chantier de la RCEA.

Elle demande que cette pollution sonore dans sa globalité soit anticipée et que des mesures d'atténuation **les plus fortes possibles** soient prévues.

4°) sur la photographie générale des travaux ;

La photographie synoptique PRO-VO du 31/08/2022 n'est pas disponible dans le dossier d'enquête : elle le regrette car cela ne permettait pas au public de vérifier la courbe du virage du VC2 au niveau de la carrière.

La cohabitation avec les usagers de la carrière pose déjà problème avec des risques d'accidents avec les camions.

5°) sur les accès pendant les travaux :

Elle demande toutes les informations sur les dates de coupures des accès aux hameaux concernés et leurs déviations.

M. Gabriel Maxime et Marie-Claire Crisantemo : impasse des noisetiers

Leur intervention porte

1°) sur l'estimation des risques d'inondation eu égard aux estimations prévues par le GIEC et ils redoutent une pollution accrue aux hydrocarbures de la Grosne venant de la carrière ainsi que de la station

2°) sur la station de Mazille, située juste en face de leur hameau, avec des bruits de klaxon, des machineries des camions frigorifiques et des risques accrus pour les rejets polluants dans la Grosne.

3°) sur l'accès à la carrière avec un virage accentué et devenu dangereux en raison du non-respect fréquent du stop par les camions.

Des enfants circulent à vélo sur ce chemin ; il y aura donc un risque accru d'accidents en raison de la visibilité amoindrie.

4°) sur l'impact sur la faune et la flore et la biodiversité en regrettant que la zone de compensation ne soit prévue que sur la commune de Bray, à 20 kms de Sainte Cécile

M. Mael BASDEVANT habitant des Bélouzards à Sainte Cécile

Les études :

Il regrette l'absence de spécialistes en agronomie et en agriculture dans les études réalisées par INGEROP.

Il rappelle que la commune de Sainte Cécile est située en **zone AOP fromage de chèvre Maconnais et Charolais et en zone Natura 2000.**

Gestion de l'eau et des inondations ;

Il lui semble judicieux de faire figurer le parcellaire cadastral sur les cartes des zones inondables.

Il manque la carte de la zone comprise entre la carrière TRMC et le bourg de Sainte Cécile.

Le chemin du bief est infranchissable en cas de crue.

La limite Z100 a été dépassée et atteinte au moins trois fois depuis 27 ans et le chemin VC2 est infranchissable en cas de crue dépassant la limite z10.

La crue centennale lui apparaît quelque peu sous- estimée

Il demande que les scénarios probabilistes 50 % et 90 % du GIEC soient testés dans les modèles du GIEC , afin de retenir des propositions adaptées au minimum à la Q100 présentée pour ne pas nuire à des tiers en raison des inondations.

Il rappelle les importants travaux nécessaires pour remettre en état un terrain après inondation ; il vaudrait donc mieux les éviter

L'ilôt de sénescence prévu à Bray est trop éloigné de Sainte Cécile.

Il propose que l'on rachète à la carrière ses bois acquis récemment.

Concernant le devenir des environs de la station-service de Mazille :

Beaucoup de questions sur la préservation de la qualité de vie des habitants des hameaux situés non loin de la station-service.

Problèmes à surveiller avec une grande attention concernant les rejets de la Station-service dans son réseau d'assainissement et leur influence sur la qualité de l'eau.

Les deux stations-services sont source de bruits intolérables pour les riverains, avec notamment les camions frigorifiques qui tournent la nuit.

Les plantations d'arbres prévues

Les équidés étant largement présents dans la région, il faudra absolument veiller à ne pas planter des **érables sycomores dangereux pour ces équidés.**

Le Chemin des Bélouzards semble être dévoyé au niveau de la carrière
Dans un secteur à faible visibilité.

Il semble que cette modification soit effectuée pour l'usage des camions
sortant de la carrière.

Pendant les travaux, il faudra absolument que l'accès aux différents
hameaux soit bien indiqué et surtout possible.

Les nuisances sonores actuelles pour les habitants des hameaux sont déjà
démessurées, pesantes physiquement et psychologiquement.

Il faut régler le problème avant le début des travaux et prévoir les mesures
d'atténuation les plus fortes possibles. »

Le pont supérieur dit « des Bélouzards »

Il souhaite que des haies doublées de clôtures soient installées de part et
d'autre du pont avec une occultation à la base des rambardes du pont pour
ne pas effaroucher les animaux.

L'engrillagement de la RCEA

Il est, selon lui, indispensable en raison du nombre de collisions avec les
animaux.

Ce grillage doit courir «a minima » du col du Bois Clair et se poursuivre
jusqu'à Charolles où l'autre portion est déjà grillagée.

Interventions de Mme MYARD, Adjointe au Maire de Sainte Cécile et habitante du hameau des Bélouzards :

Le chemin de randonnée GR 76 va être impacté par le chantier : il s'agit du
chemin rural entre Le Rompay et le chemin des forêts (en haut des
Mollards)

Elle indique un chemin alternatif pendant les travaux sur une carte
« geoportail » jointe.

Quid de la prise en charge du fléchage du chemin ?

Quant à un itinéraire alternatif pour l'exploitant agricole des Bélouzards, elle demande s'il pourrait passer sur le chemin de la Mire et des Rigauds malgré l'étroitesse de ce chemin.

Concernant les études

Les documents d'INGEROP ont été réalisés sans faire appel à des spécialistes en agronomie et en agriculture.

Concernant la gestion de l'eau et des inondations

Il faudrait faire figurer le parcellaire cadastral sur les cartes des zones Inondables pour que les riverains puissent se rendre des problèmes éventuels

Il manque la carte dans la zone comprise entre la carrière TRMC et le bourg de Sainte Cécile. Le chemin du bief est inutilisable en cas de crues dépassant la limite Z10

Elle rappelle le cheminement intolérable des habitants des Bélouzards en cas de crues.

La zone inondable indiquée page 36 est largement sous-estimée

Le dossier indique « en amont, la zone inondable s'étend en rive droite dans un champ jusqu'au chemin, voire quelque peu au-delà dans le cas d'une crue centennale » Cela paraît largement sous dimensionné.

Une autre affirmation malheureuse dans le dossier « au regard du contexte « rural à faibles enjeux »

La compensation au lieu-dit « les Rigons » laisse craindre des inondations accrues en amont, sur Sainte Cécile, Mazille et Clermain.

L'augmentation des débits de fuite des bassins de rétention BR1 et BR3

Laisse craindre des inondations, de la pollution, sur les zones inondées.

Elle demande que les scénarios probabilistes 50 % et 90 % du GIEC soient testés dans les modèles étudiés afin de retenir les propositions adaptées au minimum à la Q100 présentée pour ne pas nuire à des tiers

concernant les compensations ;

L'îlot de sénescence prévu à Bray est beaucoup trop éloigné par rapport aux communes concernées.

Concernant le devenir de la station-service de Mazille

Deviendra-t-elle une aire de repos ? avec tous les problèmes liés aux camions frigorifiques la nuit, ainsi que les klaxons et le bruit des camions ; Il faudra surveiller la qualité des rejets de la station dans son assainissement.

Ne pourrait-on pas demander aux stations-services de créer quelques branchements de bornes électrique pour les camions frigorifiques?

concernant les plantations d'arbres pour les zones de compensation :

Il faut interdire la plantation d'érables sycomores et negundo dans les zones de compensation en raison de la dangerosité pour les équidés.

Concernant la photographie générale en annexe des dossiers

La commune n'a pas donné son accord pour la modification du chemin VC2.

Ce chemin se trouve dans une zone où vont se croiser les habitants des Bélouzards et les camions de la carrière TRMC.....

La carrière étant propriétaire des parcelles D 547 et D 549, il serait possible

d'étudier un agrandissement de l'entrée-sortie actuelle sur sa propriété, sans impacter le chemin communal des Bélouzards.

Concernant l'accès aux Bélouzards pendant les travaux

Le chemin VC2 devrait être fermé pendant neuf mois, à cause des travaux. Il est demandé à la DREAL de se charger des indications, fléchages etc pour les camions de livraison divers, les camions de collecte des ordures ménagères, aux pompiers, via les bretelles d'accès à la carrière TRMC, ainsi que pour les parcelles agricoles concernées.

Concernant le bruit et les mesures de niveau sonore

Il faut anticiper et prévoir les mesures d'atténuation les plus fortes possibles au niveau de la future route, en prenant en compte les effets sonores individuels du hameau lorsqu'ils surviennent et **non pas des moyennes**

Concernant les abords du pont supérieur des Bélouzards

Elle demande que des haies pérennes et doublées de clôtures soient installées de part et d'autre du Pont, ainsi que des bardages en bas de clôture, afin d'éviter d'effaroucher les animaux

Monsieur Jean claude Vouillon, impasse du pré de la maison :

Demande que le merlon anti bruit soit prolongé au niveau de la carrière, à cause du bruit , son habitation étant très proche des travaux.

M.DESPORTES Michel, Président de l'association « Les gaulois de la Valouze »

Il signale une erreur du rédacteur du projet « INTEROP » sur la qualité et l'origine des truites FARIO.

Une réponse a déjà été apportée :

Le maître d'ouvrage procèdera tout de même aux vérifications, mais il rappelle que « les modifications et compléments à apporter, n'impacteront pas la nature du projet ».

Association de protection de la vallée de la NOUE

Elle considère que le dossier réalisé par INTEROP est tout à fait adapté à ceux qui ont participé aux discussions avec la DREAL, mais difficile à comprendre pour le public.

Le tableau récapitulatif des résultats « décibels » en comparaison avec les résultats « DREAL/CEREMA » montre quelques différences notamment sur le bourg et sur les Bélouzards

Les associations seront vigilantes sur les mesures de décibels notamment sur les sites des Bélouzards, des Mouilles et des Roches .

Hydraulique

Si la DREAL a prévu des marges de sécurité assez larges, on peut se poser la question des épisodes pluvieux qui échapperaient aux prévisions.

Des habitants ont signalé des risques de débordement pour les bassins de rétention BR1 et BR3

au niveau écologique, des points positifs

Les aspects faune, flore et habitats sont traités de manière approfondie et le maintien de passages sous la route est très positif pour la faune

Les liens avec les activités agricoles :

Les enjeux agricoles ne sont pas suffisamment soulignés. Les étés de sécheresse augmentent la vulnérabilité des éleveurs.

Des dessertes couperont certaines prairies à l'eau de la Grosne pour l'abreuvement des animaux et les passages sous la route permettront ils aux agriculteurs d'utiliser leurs engins agricoles ?

Il existe des parcelles en « BIO » non loin des stations-service, la surveillance de la pollution sera donc très importante.

Compensations

La stratégie d'évitement et réduction des impacts ainsi que la restauration des zones humides semble avoir été suivie, mais on peut s'étonner que les surfaces de compensation soient si loin en aval du projet, notamment en ce qui concerne Brandon-Clermain.

La plantation de grands arbres sur les surfaces de compensation sont -elles pertinentes ?

L'accès aux Bélouzards pendant les travaux :

Il y aura une coupure de neuf mois pour l'accès aux Bélouzards à partir de Saine Cécile et l'accès à partir de Clermain est inadapté et souvent dangereux.

Les stations TOTAL et la carrière sont sources d'importantes nuisances :

Le projet manque de précisions notamment sur l'agrandissement du parking de la station TOTAL

La station de Sainte Cécile se trouve dans une zone très habitée et celle de Mazille conditionnera l'exposition des Bélouzards aux bruits.

Inondations - fin avril 2001



les Belouzards.. isolés



...en une nuit!...

Il faut noter qu'à la différence des autres dossiers des chantiers RCEA, M.FICHET a rendu possible l'acquisition et l'échange de terrains, pour assurer la compensation pour les zones humides en signant une convention avec le donneur d'ordre du chantier

CE QU'IL FAUT RETENIR DES OBSERVATIONS DES PARTICULIERS

Les habitants des Bélouzards redoutent l'arrivée du chantier en ayant une grande peur des nuisances induites.

Les stations- services de Mazille et Sainte Cécile en sont des éléments de nuisances importants qu'il faudra étudier et prendre en compte.

Le bruit induit par la nouvelle route avec les camions est , selon eux, intolérable et doit être étudié sérieusement pour que les protections contre le bruit soient le plus efficaces possibles, en tenant compte que le bruit ne se propage pas en ligne droite et qu'il peut donc y avoir des différences de perception, notamment sur les pentes des Bélouzards.

S'il est avéré qu'un grillage a été installé tout le long des autres chantiers déjà réalisés, il faudra faire de même sur le nouveau chantier, car de nombreux animaux sont tués en l'absence de ces protections.

Il faudra prendre en compte dans la mise en place des compensations pour les orages, des indicateurs suffisamment larges et bien disposés pour éviter les inondations, notamment sur les accès aux Bélouzards. (indicateurs du GIEC)

La circulation sur le chemin VC2 vers la carrière avec son nouveau virage sera source accidentogène pour la circulation de l'ensemble des véhicules.

Il faudra veiller à ce que les agriculteurs puissent circuler avec leurs engins agricoles sans avoir à effectuer des kms de détournement.

Si les travaux rendent impraticable le chemin des Bélouzards, toutes les informations devront être indiquées aux habitants dans des délais normaux en essayant de limiter les interdictions ,ou de les rendre plus accessibles.

Enfin, Le Commissaire enquêteur a bien compris que la carrière est une grande source de nuisances et de pollution le long du chantier et du chemin VC 2

Une signalisation adaptée et des contrôles réguliers devraient permettre aux habitants de continuer à vivre dans un calme minimum

Il existe, parait- il ,un abattoir de volailles qui semble déjà être une source de pollution pour la Grosne.....Il faudra surveiller les rejets de la carrière et des stations -services, car les habitants ont peur que la Grosne ne devienne une rivière morte.

Une étude acoustique a été réalisée au voisinage de la RCEA à Sainte Cécile par l'association de protection du Val Lamartinien et du site de Cluny et l'association de protection de la vallée de la Noue

Il faudra suivre et vérifier les mesures au fur et à mesure de l'avancement du chantier

3. PROCES VERBAL DE SYNTHESE

Avec les remarques du public , j'ai dressé le présent procès-verbal qui constate :

- ✚ Une publicité préalable et réglementaire effective .
- ✚ Une présence du public en lien direct avec l'enquête avec des remarques principalement sur les problématiques de compensation, que ce soit en Zone Humide ou en Zone Inondable .
- ✚ Des remarques liées à l'environnement acoustique sans rapport direct avec la loi sur l'eau, mais qu'il serait utile de traiter afin de préserver le bon accueil du public pour ces travaux
- ✚ En prenant en compte l'accord donné par M.FICHET sur les zones de compensation et d'échanges de terrains
- ✚ En prenant en compte la délibération du Conseil Municipal de Saine Cécile qui émet un avis favorable sur le chantier (document dans les pièces annexes)

En conséquence de quoi, j'invite le Maitre d'Ouvrage à donner son avis concernant les observations mentionnées ci-dessus, en lui rappelant qu'il dispose, en application de l'article R123-18 du Code de l'Environnement, d'un délai de 15 jours pour produire ses observations dans le cadre d'un mémoire en réponse.

Remis en main propre le jeudi 26 janvier à M.WENDER, dans les locaux de la DREAL à DIJON

Le Commissaire enquêteur :



René MARTIN

